



**École
de cirque**
de Québec

30 ans
1995 - 2025

Assemblée générale annuelle

AVIS DE CONVOCATION

Le conseil d'administration de l'École de cirque de Québec a le plaisir de convoquer ses membres* à son assemblée générale annuelle. L'ordre du jour accompagne cet avis.

Cette assemblée se tiendra en présentiel à l'École de cirque de Québec.

Lieu : École de cirque de Québec
750, 2^{ème} avenue
Québec

Date : **Mardi le 5 mai 2026**

Heure : 18h30

* Nous vous rappelons que, pour pouvoir exercer son droit de vote, tout membre doit avoir acquitté sa cotisation, à la réception de l'école, avant le début de l'assemblée générale (5 mai 2026 à 18h30).

Le montant de la cotisation annuelle est établi à 20\$.

Le paiement de cette cotisation donne droit à un reçu pour don aux fins fiscales de la fondation de l'École de cirque de Québec.